REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du mardi 1er juillet 2025

Délibération n°2025-15

Nombre de Membres :

En exercice : 13
Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 juin 2025 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : mercredi 25 juin 2025

Présents ou représentés : Pierre AMALOU (pouvoir à Bernard TREMOULET) ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE (pouvoir à Claudie Berard), Jean-Michel CLAREY
Absents : Séverine RAMON
Secrétaire de séance : Alain FOURNIER

Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Mme BERARD Claudie, 2eme adjointe

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité d'Argelliers souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après discussion,
les membres de l'assemblée,
à l'unanimité,

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services BL Échanges Sécurisés proposés par la société Berger Levrault pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de l'Hérault, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Berger Levrault pour la délivrance des certificats numériques.

Fait à ARGELLIERS, le 01/07/2025

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture le 02 JUIL. 2025
Après affichage le 02 JUIL. 2025

Secrétaire de séance,	**Pour le Maire empêché,** **Le 1er adjoint, Bernard TREMOULET,**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.